

## **Aide juridique : un réinvestissement, mais aussi une bonification de services**

**Montréal, le 21 février 2020** – La Coalition pour l'accès à l'aide juridique demande au gouvernement un réinvestissement massif et immédiat à l'aide juridique en plus d'un élargissement de l'offre de services pour assurer un réel accès à la justice.

Comme des représentants d'avocats et l'opposition l'ont fait entendre dans les derniers jours, l'enjeu de la tarification des services d'aide juridique offerts par la pratique privée entrave l'accès des plus vulnérables à un avocat de leur choix.

« Ces gens ont besoin d'avocats qui vont accepter de les représenter. Il y a des endroits au Québec où il n'y a pas d'avocats qui prennent des causes en matière de logement ou d'immigration sur des mandats privés d'aide juridique », se désole Me Claude-Catherine Lemoine, coordonnatrice des Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.

Cependant, la tarification n'est pas le seul enjeu d'accessibilité à l'aide juridique. La Coalition rappelle qu'il doit y avoir d'autres améliorations urgentes à notre système d'aide juridique comme un élargissement des services offerts.

« Trop de services juridiques essentiels à la sécurité des plus démunis sont exclus ou soumis à la discrétion des bureaux d'aide juridique. Par exemple, les causes en dommages et intérêts et en annulation de contrat ne sont pas des services couverts par l'aide juridique, sauf en défense », déplore Elise Thériault, avocate, conseillère budgétaire et juridique chez Option consommateurs.

L'accès à la justice est un droit fondamental en toutes matières. Il est un pilier de l'accès à la justice au Québec et mérite une action concrète et rapide du gouvernement. C'est une question de justice sociale.

### **À propos de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique**

La Coalition pour l'accès à l'aide juridique a été formée en 2007 à l'initiative de groupes communautaires et syndicaux. La Coalition compte près de 50 membres (regroupements, groupes communautaires, syndicats, acteurs du monde juridique) qui croient que des changements significatifs s'imposent en termes d'admissibilité à l'aide juridique dans une perspective d'accès à la justice.

-30-

Pour plus d'informations ou une entrevue:  
Marie-Ève Dumont, conseillère en communications  
514-777-6133  
medumont@option-consommateurs.org